

EDITORIAL

Peu ou prou, la place des armées dans une démocratie au XXI^e siècle est un débat qui fait son chemin : trop coûteuses (mais par rapport à quoi ?) pour des Etats européens aspirant à la paix à tout prix, même à celui de leur liberté future à décider, incapables de gagner rapidement des conflits réduisant leur autonomie opérationnelle par des externalisations multiples et la mutualisation, et ce malgré la progression d'une violence internationale et privée de moins en moins contenue. Ainsi, un élu vert, comme des syndicalistes de la police en novembre 2005, a fini par demander l'intervention des armées à Sevran. Pourquoi ?

La justice est source de suspicion dans l'application de lois de moins en moins applicables. La police n'inspire pas non plus confiance. Je citerai ce témoignage d'une jeune militante d'extrême gauche habituée des manifestations. « *je me mets toujours du côté où les militaires (gendarmes) peuvent intervenir car ils respecteront les manifestants même s'ils les chargent* ». Les militaires par leur éthique et leur savoir-faire pratiqués en opération inspirent confiance.

Il faut donc rappeler que les forces armées sont des forces de troisième catégorie intervenant après la gendarmerie (2^{ème} catégorie). Issues du peuple, y compris des banlieues, elles ont vocation non seulement à protéger les frontières nationales mais aussi à protéger le peuple et pas uniquement les peuples dans des Etats étrangers.

Les forces armées, notamment terrestres, doivent donc se réapproprier la sécurité intérieure dans le cadre de ce qui est appelé la sauvegarde générale. Elles ne sont pas que « contributrices » d'un ministère de l'intérieur de plus en plus hégémonique. Des forces armées suffisamment fortes et intégrées au sein des institutions sont garantes du fonctionnement démocratique des institutions face à une logique sécuritaire et répressive, à une policarisation grandissante des structures de l'Etat.

Le président

Sommaire

Réflexions sur les Sociétés Militaires Privées (S.M.P) : entre rejet et nécessité	1
Libres propos	4
Les coups de gueule !	6
Les coups de cœur !	7
Les rumeurs fausses et vraies sur la Défense	8
Brèves	8
Question parlementaire choisie. Sociétés privées et entraînement dans la Marine	9
Bibliographie	10

Réflexions sur les Sociétés Militaires Privées (S.M.P) : entre rejet et nécessité

« *Notre formation unique vise à former et diplômer toute personne souhaitant exercer la profession d'Agent de Protection Rapprochée en France ou à l'international. Protection des Biens et des Personnes en zones de conflits armés. Société Militaire Privée présente en pays crisogènes. Formation encadrée par des instructeurs Spetsnaz et FSB. Il vous en coûtera 3500 euros les quinze jours (le tarif comprend : formation, hébergement dans une académie militaire en Russie, restauration, l'habillement, armement et munitions, matériel, les transferts,...)* »... Voilà un exemple d'offre de stage que propose une des nombreuses sociétés françaises formant des « contractors ». Le contenu du stage donne l'illusion de pouvoir devenir un « professionnel de la sécurité armée » et le droit de se servir d'une arme. Il assouvit surtout les phantasmes de mythomanes qui veulent passer du combat virtuel à partir du maniement de consoles de jeux, à celui du terrain où les balles sont réelles. Il forme aussi des détraqués qui auront envie de se servir des armes sur lesquelles ils auront été formés.

La présence des SMP

Pourtant, force est de constater que l'emploi de contractors de tous les niveaux se généralise bien dans les conflits et nos voisins outre-Atlantique utilisent à outrance leurs Sociétés Militaires Privées (SMP) pour brasser des milliards de dollars sur fond de guerre.

Dans la première guerre du Golfe, la proportion des militaires américains par rapport aux « mercenaires accrédités » était de 50 contre 1. Dans la guerre d'Irak en 2003, la proportion avait atteinte 10 contre 1. Coïncidence ou pas, la prise de Bagdad avait coûté la vie à 30.000 civils. Quatre sociétés militaires privées servaient les armes les plus sophistiquées du monde à côté des militaires.

En raison « de l'urgence et de la nécessité de respecter le secret militaire » et dans le cadre de la reconstruction du pays, le Pentagone a attribué de juteux contrats aux SMP, sans procéder à des appels d'offres ni mise en concurrence. En 2003, Haliburton a obtenu plus de 600 millions de dollars de contrats alors que la somme totale votée par le Congrès pour la reconstruction du pays et l'aide humanitaire se montait à 2,4 milliards de dollars. Cette « reconstruction » sous l'égide américaine a contraint les Nations unies à mettre fin au programme "pétrole contre nourriture" dont bénéficiaient de nombreuses sociétés, en particulier russes, françaises, et chinoises.

Des SMP qui absorbent les budgets internationaux existants sous prétexte d'assurer la sécurité d'intérêts particuliers. Une belle opération financière.



Une équipe de Blackwater

Le revers de la médaille

En 2005 la présence en Irak de quelque 60 SMP employait environ 25.000 personnes, chiffre qui est passé en 2006 à 181 sociétés employant un peu plus de 48.000 personnes, soit plus de quatre fois les 11.000 soldats du contingent britannique ! Les SMP anglaises en manque de personnels sont allées jusqu'à faire discrètement les sorties des casernes françaises pour trouver des contractors. En Irak, d'anciens soldats professionnels se retrouvaient aux côtés de jeunes aventuriers attirés par l'action et l'argent.

Un semblant d'armée privée sans réel encadrement laissant le fantôme des uns et des autres courir sans garde-fou. Le centre de reconversion de la Légion Etrangère d'Aubagne traitait directement avec les SMP anglaises préférant « *travailler avec les Anglais pour l'Irak plutôt que rechercher des emplois en France* ».



Les bavures des sociétés privées

La frénésie de l'argent a poussé des contractors en Irak à provoquer la population pour garder un niveau d'insécurité permettant de maintenir leur salaire au plus haut. Les SMP ont entretenu la violence par leur comportement, n'hésitant pas à employer la torture et à commettre des crimes pour se rendre indispensables. Les bavures de toutes sortes commises par les agents privés sur des civils

et des prisonniers irakiens sont rarement sanctionnées.

Les armées faisant sous-traiter leur propre savoir-faire par les SMP se sont en revanche retrouvées confrontées à gérer des problèmes de gestion de leurs personnels militaires. Les meilleurs éléments de sa Glorieuse Majesté, comme les plus mauvais, ont renié leurs convictions afin de rejoindre le privé pour une solde de 1.000 dollars par jour, mais sans lendemain, avec une étiquette de mercenaire pour la vie. C'est autant de citoyens qui ont des difficultés à s'intégrer dans la société civile et qui se sont marginalisés.

L'hémorragie a atteint un point que même l'armée américaine a dû se résoudre à verser une prime de 150.000 dollars pour tout sous-officier qui renouvelle son engagement pour six ans de plus. Comment les grandes Nations concernées sont-elles arrivées dans cette impasse ? Peut-on, nous Français, connaître les mêmes difficultés si jamais il nous venait l'idée de développer des SMP ?

Les causes de l'émergence des SMP

Les causes fréquemment invoquées ne sont que des prétextes dans un contexte économique défavorable pour les Grandes Nations. Externalisation des prestations non combattantes, réduction des coûts, réactivité, flexibilité, adaptation en fonction de la situation, etc. ne sont pas les vraies raisons de l'apparition soudaine des SMP. Il faut revenir en réalité à ce grand séisme qu'a été la fin de la guerre froide. Les armées des deux blocs ont jeté dans le monde civil près de six millions de militaires dotés de leur seules qualifications militaires. L'armée américaine a réduit ses effectifs de 700.000 militaires de 1990 à 2003. Les armées des pays européens, de l'ex-URSS, de l'Afrique du Sud ont-elles aussi fondues à vue d'œil. Les SMP américaines ont conquis un marché pesant plus de 100 milliards de dollars par an qui a englouti environ le quart des 439,3 milliards de dollars du budget de la défense des Etats-Unis en 2006. De l'argent qui passe d'une main à une autre pour caser des ex-militaires à la dérive dans un monde qui leur est hostile. Mais de réduction des coûts pour la collectivité, l'effet n'est pas à la hauteur des prévisions.

Les SMP ont très vite pris conscience qu'elles pouvaient être critiquées et c'est une raison qui les a amenées à créer leur propre lobby, « *l'International Peace Operations Association* ». Forte de cette protection, les SMP prennent de plus en plus de place dans les institutions jusqu'à devenir un Etat dans l'Etat, pouvant contourner les lois. Les SMP

employées en invoquant des « missions de paix » ont ainsi mis hors jeu le congrès américain qui aurait pu s'opposer à l'envoi de troupes. Notons en passant que le prétexte de vouloir faire la paix en déployant un arsenal de guerre s'opère en ce moment même en Libye, à la différence près que les SMP, bien que présentes, se font pour l'instant discrètes.

Les SMP prennent donc de plus en plus de poids Outre-Atlantique, aussi vite qu'elles se nourrissent des guerres. Personne ne peut prédire jusqu'où elles pourront influencer la vie politique d'un pays. Des voix par le passé avaient pourtant mis en garde l'opinion publique contre tout pouvoir excessif d'un complexe militaro-industriel qui est devenu, fait alarmant, militaro-financier.

Le général Dwight Eisenhower, le 17 janvier 1961, trois jours avant la fin de son mandat présidentiel, avertissait contre le danger de ce qu'il appelait le complexe militaro-industriel en ces termes : « *Dans les allées du pouvoir, nous devons nous protéger contre l'obtention d'influence injustifiée, délibérément recherchée ou pas, par le complexe militaro-industriel. Le potentiel pour un accroissement désastreux ou déplacé du pouvoir existe et persistera. Nous ne devons jamais laisser le poids de cette combinaison mettre en danger nos libertés ou le processus démocratique...* ».

Un modèle français ?

Certains « foudres de guerre », ceux qui n'ont jamais vécu ou vu de guerre, iront dire que nous sommes trop frileux, que nous ne savons pas évoluer avec notre temps. La France est réticente à employer des SMP comme l'a affirmé Madame Alliot-Marie alors Ministre de la Défense « *De véritables entreprises de guerre, souvent d'origine anglo-saxonnes, ont, sur ce terrain, pu apparaître et fructifier. Elles fournissent à des Etats à la dérive des produits guerriers "clés en main" et à des oppositions peu soucieuses du respect des procédures légales, les moyens de parvenir à leurs fins. Il est à noter, d'ailleurs, qu'il ne s'agit plus du mercenariat traditionnel, individuel, mais de véritables entreprises commerciales, d'autant plus redoutables qu'elles disposent de moyens importants* ».

La tentation est néanmoins grande de s'aligner sur les SMP anglo-saxonnes même si les lois françaises interdisent le recours aux mercenaires, qui ne sont en fin de compte que les « privés » des SMP. Des sociétés privées françaises évitent de se qualifier de SMP, mais leurs activités s'en rapprochent fortement. Comment qualifier un ancien militaire français qui assure la surveillance et la protection armée d'un pipe-line au Tchad ? En France, ce n'est pas un contractor d'une SMP, mais un

« Security Manager » d'une société de sécurité. Un vocabulaire politiquement correct qui reste dans les normes de l'acceptable. Au moins trois cent « Security manager » français, tous anciens militaires, travaillent à l'étranger sous cette appellation.

La seule société française qui revendique l'appellation de « SMP », et de « Société d'Appui Stratégique et Opérationnel » n'a jamais remporté de contrat lui permettant de prospérer durablement. Il est par contre intéressant de se pencher sur son cas. Secopex, créée en 2003, par la volonté d'un ex-parachutiste à la carrière élogieuse, a pour ambition de concurrencer les SMP anglo-saxonnes pour répondre à un besoin de sécurisation à l'internationale des entreprises françaises. Elle avance pouvoir « lever » deux mille experts dans différents métiers. Il faut comprendre deux mille ex-militaires demandeurs d'emploi et pouvant se retrouver dans des situations sociales précaires. La société était appuyée à l'origine de sa création par deux officiers généraux (2S) de grande valeur qui se sont rapidement désengagés comprenant que la mentalité française accepterait mal le concept de SMP. La société n'était surtout pas dotée des millions de dollars ou d'euros qui lui aurait permis d'exister dans la cour des SMP. Car pour faire du « business militaire » dans ce milieu, la condition première est d'être financièrement solide et à toute épreuve, au minimum pour garantir plusieurs mois de salaire pour plusieurs milliers de privés et au mieux pour payer les « tickets d'entrée » pour travailler dans différents pays. La bonne volonté, les bonnes idées, le professionnalisme ne servent à rien sans argent et à partir de là, une société voulant décrocher des contrats paramilitaires perd sa capacité de discernement. L'épopée SECOPEX a été marquée par l'assassinat de son Président-fondateur à Benghazi dans la nuit du mercredi 11 au jeudi 12 mai 2011 par des rebelles libyens. Ce Français était un « homme d'honneur » d'après son entourage, un de ces militaires français qui vivent pour un idéal. Cette qualité est certainement un nouveau handicap pour percer au milieu des SMP. Les militaires français ne sont peut-être pas assez « tordus » et « vicieux » pour avoir la mentalité qui prédomine dans les Sociétés légales de mercenariat. Ils sont des militaires avec les qualités que l'on attend de la part de militaires au service de la République, un point c'est tout et c'est déjà beaucoup. On le voit, malgré tout ce qui peut être dit, les Français n'ont pas cette fibre de conquérants-bandits que l'on peut trouver sur les nouveaux théâtres d'opérations.

Le modèle français de SMP, s'il doit émerger un jour n'aura rien à voir avec celles existantes. Il ne sert à rien d'essayer de copier les modèles actuels mais plutôt de rechercher à ne pas commettre les erreurs commises par les « multinationales de mercenaires autorisés » et d'entretenir le respect et l'amour envers la France. En fonction du nombre croissant de militaires français rejetés sans qualification dans le civil, il serait effectivement tentant de les reconverter dans des sociétés privées. Ce serait une fois de plus une politique de management à court terme si cela devait arriver. Les militaires français à la sortie de l'institution valent mieux que de s'enfermer dans une logique de guerre sans fin et sans repère.

Mais si des SMP françaises devaient être à l'étude par nos politiques, faisons le vœu qu'elles soient au moins destinées à servir la France et non pas à créer un complexe militaro-financier travaillant indirectement et inévitablement contre les intérêts français.

La rédaction

Libres propos

Réhabiliter le recours légitime à la force ?

Depuis les guerres de décolonisation, les forces armées n'ont jamais été employées dans autant d'opérations de guerre. Elles permettent aussi au président de la République, chef des armées, de s'approprier un rôle que beaucoup de chefs d'Etat n'assument plus beaucoup : celui de décider d'opérations militaires légitimes, finalement sans en référer à qui que ce soit en politique intérieure par le biais de mandats internationaux qui en donnent toute la légalité.

Ce constat qui n'est pas une critique rappelle que la guerre et l'emploi de forces militaires sont et restent un moyen au service de la stratégie d'un Etat au même titre que la diplomatie. Il réaffirme la place du président de la République comme chef des armées. Cela devrait le conduire à bien réfléchir à leur format et à leurs capacités dans le futur à l'aune des réformes qu'il a engagées et donc à leurs conséquences si le prochain chef des armées veut bénéficier de capacités militaires crédibles et suffisants au service des intérêts de la France.

Les trois conflits dans lesquels nous sommes engagés à des degrés divers sont effectivement éclairants.

- **La fin du conflit en Côte d'Ivoire.** Le gouvernement légal et légitime de République de Côte d'Ivoire a été rétabli grâce à la

puissance discrète mais efficace de nos forces armées. Le bataillon d'infanterie de marine qui, au nom d'une politique africaine « renouée » depuis 2007, devait quitter une garnison tenue depuis 1960, devrait rester sous une forme en cours de définition. Les forces armées prédéployées, certes qui ont un coût, sont un facteur de stabilité dans les pays qui les accueillent. La coopération militaire au sens de l'assistance militaire technique devrait être renforcée. Rappelons aussi que, dans les années 1995, la mode parisienne était de diminuer les coopérateurs militaires auprès des forces armées pour les remplacer par des gendarmes auprès de la gendarmerie locale et de faire effort sur les forces de sécurité intérieure... qui ont bien soutenu l'ancien président rebelle Gbagbo. L'équilibre d'une force militaire et d'une force de sécurité intérieure doit toujours être recherché à la fois pour soutenir un gouvernement en place et pour éviter les dérives autoritaires.

- **La guerre en Afghanistan.** Elle forge une nouvelle armée française surtout dans sa composante terrestre aguerrie aux actions de contre-insurrection. Ce type de conflit vise à soutenir un gouvernement légal mais pas forcément légitime, non en raison de son élection mais en raison de la corruption endémique qui existe et du soutien apporté par les pays occidentaux au gouvernement local. C'est aussi une armée française, mais il vrai que nous sommes de plus en plus une armée de cadres, qui encadre et assiste les forces armées locales et de police pour qu'elles assurent elles-mêmes la défense de leurs institutions et de leurs populations. Cette mission « nouvelle » rappelle que la liberté des peuples doit s'acquérir d'abord par les principaux intéressés mais que cela n'exclut pas la présence de conseillers militaires français dans des conflits ne nous concernant pas directement mais pouvant servir nos intérêts de puissance.
- **La guerre en Libye.** Les forces aériennes et navales françaises, aujourd'hui terrestres par l'emploi de l'ALAT montrent leurs compétences militaires dans un conflit que l'on croyait, encore, de courte durée. Une coalition européenne n'est pas en mesure - ou n'a pas la volonté - de faire une guerre à ses portes. Les Etats-Unis ont mis les Européens devant leurs responsabilités ... ou devant la vanité de leurs ambitions. Il est inutile aujourd'hui d'évoquer la crédibilité d'une Europe de la défense qui est

bien mise à mal, d'alliés qui ne veulent pas s'engager dans des opérations militaires ou qui n'en ont plus les moyens. C'est sans doute une leçon ... dont on ne tiendra pas compte. Il suffit de lire le programme socialiste pour les présidentielles de 2012. Une guerre « non évitée » est-elle moins coûteuse qu'une force armée crédible et dissuasive, entretenue année après année ?

La guerre en Libye est aussi l'application d'un droit d'ingérence qui appelle plusieurs remarques : ce droit est issu d'un rapport du Secrétaire général des Nations unies du [28 novembre 2005](#) validé par une résolution du Conseil de sécurité le [28 avril 2006](#) sur la protection des peuples que nos diplomates et donc nos politiques ont bien laissé passer. Nous sommes contraints d'agir, y compris en soutenant une insurrection au besoin en la finançant depuis aujourd'hui, contre un pouvoir en place et de faire la guerre pour protéger les peuples certes avec un mandat des Nations unies. La *guerre juste* existe vraiment aujourd'hui au point que peu d'acteurs notamment de la société civile s'y soient opposés ou aient exprimé leurs désaccords. Ensuite, agir par la force signifie qu'il faut être capable de consacrer de l'argent pour préparer une guerre et la gagner. Il faut donc se donner les moyens de sa politique et d'assurer la défense de ses intérêts nationaux. Reconnaissons enfin que la volonté à tout prix d'intervenir en Libye en acceptant l'interdiction de tout engagement terrestre imposée notamment par les Russes et les Chinois pose un problème. N'y a-t-il pas eu non plus un aveuglement ou une ignorance française de la réalité du terrain en faisant confiance à des insurgés peu représentatifs ? Nous le vérifierons avec l'issue incertaine des opérations en Libye qui conduit au contournement de l'interdiction d'agir au sol par le déploiement par la France d'une vingtaine d'hélicoptères sur le Tonnerre, frappant jour après jour.

Autant de guerres différentes, autant d'emplois multiples de nos forces, autant d'engagements montrant que l'action militaire est une solution pour le politique dès lors qu'il veut l'utiliser avec intelligence et volontarisme, autant aussi d'engagements montrant la valeur de nos forces avec des capacités de plus en plus limitées. Comme le dit le général d'armée de Villiers, major général et n°2 des armées, « *Le monde est de plus en plus dangereux et se réarme. L'Europe quant à elle désarme* ».

En effet, l'appui des Américains reste essentiel car ils livrent les munitions nécessaires pour combattre et permettent l'avitaillement des avions dans cette campagne aérienne en Libye avec la mise à disposition de 23 ravitailleurs.

Les Britanniques eux-mêmes ne sont plus en mesure de déployer des forces conséquentes au point de devoir rapatrier des avions d'Afghanistan. La qualité de l'intervention navale française et la puissance affichée même relative se sont montrées supérieures aux capacités des forces britanniques. Le coût de la guerre semble aussi énorme pour les Britanniques : 120 millions de livres par mois, hors carburant et munitions soit environ deux cents millions d'euros.

La France a compris : une guerre coûte chère et le gouvernement ne communique pas mais reconnaissons qu'il ne faut pas mélanger les buts et les moyens, les premiers primant sur les seconds. Il ne faut pas non plus se leurrer sur la volonté d'une plus grande coopération franco-britannique voulue par le Royaume-Uni. Il n'a plus les moyens. Il est donc plus réceptif à une coopération européenne mais cela n'empêche pas le réaffichage de l'axe privilégié anglo-américain lors de la visite du président Obama du 26 mai 2011. Les Français aiment toujours autant travailler pour le roi de Prusse !

Ce retour du recours à la force légitime rappelle aussi la force de la Ve république qui laisse au président de la République, chef des armées, toute latitude pour employer les forces armées comme alternatives à la diplomatie. On peut se demander d'ailleurs si l'actuel président de la République ne se rend pas compte d'une certaine erreur de sa part d'avoir laissé une ouverture par la réforme constitutionnelle de 2008 en autorisant le parlement à contrôler partiellement l'engagement des forces. La preuve pourrait en être le faible contrôle au final de ce parlement sur les opérations. L'exécutif ignore le parlement mais peut-on s'en plaindre lorsqu'il faut agir vite... parfois trop vite aussi, pour être efficace et diminuer le prix du sang.

Enfin, sauf erreur, le président de la République n'aime pas les militaires et ne les comprend (ra) sans doute pas. Cela n'est pas forcément un électorat qui votera massivement pour lui aujourd'hui compte tenu des doutes réels sur les retombées positives des réformes des armées. En revanche, reconnaissons que, conformément à son tempérament, dont le calcul politique ne peut être exclu mais cela n'est pas choquant, il prend rapidement ses décisions sans peut-être en voir

toutes les conséquences militaires. D'aucuns pourraient dire que c'est le rôle du chef d'état-major des armées, conseiller du gouvernement, et de l'état-major particulier de la présidence de l'informer dès lors qu'ils ont son écoute.

Néanmoins, les forces armées retrouvent leur place comme alternative à une diplomatie qui ne peut aboutir à ses fins. Cela relativise d'ailleurs le rôle de celle-ci et permet de rappeler que la soumission de l'emploi des forces armées aux affaires étrangères n'était certainement pas dans l'esprit du fondateur de la Ve république. En revanche, le recours à la force en cas de besoin et non en ultime recours est bien réaffirmé dès lors que les capacités existent et là le doute persiste pour les années futures.

AG. Rampon

Les coups de gueule !

Retour sur le général de division Desportes

En janvier dernier, le *Canard enchaîné* révélait que le général de division Desportes, stratège réputé et ancien chef de l'École de guerre, voyait ses deux autres étoiles définitivement fixées dans les cieux à défaut de l'être sur ses manches. La raison ? Avoir dénoncé dans *Le Monde* du 2 juillet 2010, la stratégie américaine en Afghanistan et la soumission de la France à l'Oncle Sam. Auparavant soupçonné de bien des maux, sous le pseudonyme de Surcouf, il aurait également en 2008 dans le *Figaro* – ce qu'il réfute absolument – dénoncé avec clairvoyance les incohérences entre *Le Livre blanc de la défense* et les intérêts réels de la France. Grand nombre de militaires de tous rangs approuvèrent en toute discrétion ces écrits prémonitoires qui soulignaient quatre incohérences majeures :

- Une incohérence logique : alors que les crises se multiplient, la France diminue son budget de défense au moment même où les dépenses militaires mondiales augmentent (+ de 45% en dix ans).
- Une incohérence doctrinale : la guerre technologique est remplacée par une guerre au sein même des populations. Celle-ci exige des forces plus nombreuses et des programmes adaptés, au lieu d'une diminution d'effectifs et du report suicidaire par exemple de la décision de construire un second porte-avions.
- Une incohérence politique : nous osons revenir dans l'OTAN, avec une capacité militaire affaiblie, tout en y revendiquant des postes de commandement. Nous baissons la garde alors

que nous nous permettons d'entraîner nos partenaires vers un renforcement de la défense européenne.

- Une incohérence tactique : il est toujours envisagé s'engager en Afrique dans les années qui viennent, soi-disant pour y éviter les catastrophes humanitaires. Mais nous venons de voir il y a quelques mois la réduction des effectifs à Djibouti. Le retrait de l'unité de la Légion qui y séjournait serait bien utile aujourd'hui dans la région pour combattre la mainmise d'Al-Qaïda qui a déclaré la guerre aux intérêts français en enlevant ou en tuant nos ressortissants.

À l'inquiétude sur le dépérissement de nos moyens, s'ajoute donc chez les militaires, aviateurs, marins et gendarmes, une angoisse en ce qui concerne les buts de guerre de la France, dont certains sont relativement récents (ingérence en Lybie, en Côte d'Ivoire, etc.), sans oublier ce qui n'est pas dévoilé... Voués par nature au sacrifice, les soldats n'ont-ils pas le droit de s'interroger sur le sens de leur engagement dès lors que leur mission de défense de la patrie ne leur apparaît pas clairement ? Quand la finalité d'une action devient floue, comment s'étonner que le doute s'installe chez ceux à qui l'on demande toujours plus avec toujours moins de moyens ?

Le militaire est soumis à un ordre international abstrait qui peut l'envoyer risquer sa vie pour des causes qu'il ne considère pas forcément comme vitales pour son pays, ou encore le transformer en accusé devant un tribunal. Avons-nous déjà connu dans l'histoire, autant de disproportions entre ce qui est demandé aux militaires, qu'on voit servir de cible en séparant les belligérants, nettoyer hier les plages souillées par le pétrole, assurer la sécurité du métro et des gares ou encore contribuer au nettoyage des monceaux d'ordures laissées par les grèves des éboueurs marseillais en 2010 ?

S. A

« Adieu ma France... Tu n'es plus celle que j'ai connue, le pays du respect des valeurs, de l'hymne et du drapeau, le pays de la fierté d'être Français. Adieu ma France des trafics en tous genres, du chômage, de l'islamisme, de la polygamie, du laxisme, de la permissivité, de la famille décomposée... Adieu ma France réduite à l'état d'urgence, ma France déconstruite, en guerre avec elle-même. Je veux, néanmoins, demeurer optimiste et croire en ton sursaut. Mais qui te sauvera ? » (*Adieu ma France*, livre testament du général Bigeard)

Les héros oubliés... ?

Cinquante-huit soldats français ont laissé leur vie depuis 2004 en Afghanistan. Ils devraient être, à plus d'un titre, des figures de proue pour notre société, qui hésite pourtant à les mettre en valeur, comme si l'agenda médiatico-politique l'interdisait. Aucun de ces soldats n'a encore donné son nom à une rue ou à une place. Est-il donc si urgent de le faire à Paris, comme l'a souhaité et proposé Bertrand Delanoë pour Mohamed Bouazizi, jeune chômeur, dont l'immolation, le 17 décembre 2010, fut à l'origine de la révolution tunisienne ?

Le maire de Paris n'a-t-il jamais entendu parler du maître principal Loïc Le Page, de l'adjudant-chef Pascal Correia, du sergent Damien Buil, du caporal Alexis Taani, du lieutenant Lorenzo Mezzasalma, de l'infirmier Thibault Miloche, du capitaine Benoît Dupin et de tant d'autres, morts pour la France en Afghanistan ou ailleurs ? Leur sacrifice, net de toute considération sociale, ethnique ou religieuse, n'est-il pas le meilleur des creusets d'intégration, dans une société qui en a tant besoin ?

S. A

Les coups de cœur !

In memoriam



Agé de 30 ans, pacsé et père d'un jeune enfant, le **caporal-chef Nunes-Patego** s'est engagé au **17^e RGP** en 2000, à l'âge de 19 ans. Sapeur parachutiste robuste et endurant, le caporal-chef Nunes-Patego était un soldat rigoureux et polyvalent, possédant des savoir-faire multiples. Doté d'un esprit vif et curieux, il se montrait efficace, recherchant sans cesse les responsabilités. Possédant un sens inné du commandement, il guidait avec cœur les plus jeunes. Enthousiaste et volontaire, le caporal-chef Nunes-Patego était un élément incontournable et un véritable moteur de cohésion pour son unité.

Durant ses 10 années de service, le caporal-chef Nunes-Patego sert successivement en Ex-Yougoslavie (2002), deux fois en Nouvelle-Calédonie (2003 et 2010), à La Réunion (2004), au Gabon (2006), à Mayotte (2006) et en Afghanistan (2008). Au cours de ce dernier séjour opérationnel,

il est cité à l'ordre de la brigade avec attribution de la croix de la valeur militaire avec étoile de bronze.

Ce mercredi 1^{er} juin en fin de matinée, une compagnie du groupement tactique interarmes (GTIA) Raptor était postée à proximité du village de Shinzaï, en vallée d'Alasay, quand elle a été engagée par un groupe d'insurgés. Au cours des combats, le caporal-chef Nunes-Patego a été mortellement touché et trois autres militaires français ont été blessés.

B.M

11 novembre, journée de commémoration des soldats morts dans les conflits ?

Des députés ont déposé le 1^{er} juin 2011 une [proposition de loi](#) précisant trois grandes dates visant à renforcer les commémorations nationales, le 11 novembre, le 8 mai et le 14 juillet.

En particulier, le 11 novembre « *permettra de se souvenir des militaires morts dans tous les conflits, y compris dans le cadre des opérations extérieures, et de rendre hommage aux populations civiles victimes des guerres* ».

Cette proposition que nous avons soutenue depuis longtemps pour faire évoluer les mentalités et renforcer le lien armées-nation demande cependant quelques remarques. Il est précisé que cette journée comme les deux autres soit fériée et chômée : « *La population est associée à travers les contributions propres au devoir de mémoire et notamment en direction de la jeunesse* » La difficulté aujourd'hui est d'associer lors d'un jour férié les collégiens, sinon des lycéens, ceci étant soumis au bon vouloir des enseignants et des directeurs d'établissements. Comment imposer donc cette présence indispensable pour respecter la loi et vraiment donner du sens à cette journée ? Ensuite, « *journée fériée et chômée* » signifie effectivement qu'aucune dérogation pour des raisons économiques ne soit accordée afin que la population qui doit aussi être présente ressente l'importance de cette journée et où sa participation est souhaitée sinon demandée, et non pour utiliser cette journée pour faire ses courses ?

AG. Rampon

Les Musées militaires

Ils vivent et expriment toute la richesse de l'armée. Ce sont les Musées militaires. Vingt trois Musées nous invitent à voyager dans le temps, aussi bien dans le passé glorieux de nos armées que dans l'avenir. Un travail de fond est entrepris par des anciens militaires pour partager avec les plus jeunes notre patrimoine et le préserver. **Un travail, des**

hommes et des femmes qui méritent d'être mis à l'honneur.

Les Musées à visiter pour un tour de France éducatif : [Musée national de la marine](#); [de l'air et de l'espace](#) ; [de l'Aviation Légère de l'Armée de Terre](#) ; [des Anciens Enfants de Troupe](#) ; [des Blindés](#) ; [de l'Artillerie](#) ; du Commissariat de l'Armée de Terre; des Equipages Militaires et du Train ; [de l'Infanterie](#) ; [de la Légion étrangère](#) ; du Matériel; [national des Parachutistes](#) ; [du Sous-Officier](#) ; du souvenir de Saint-Cyr-Coëtquidan ; [du Génie](#) ; [des Transmissions](#) ; [des Troupes de Marine](#) ; [des Troupes de Montagne](#) ; [du Service de Santé](#) ; [du Simserhof de Bitche](#) ; [des Traditions de l'école des fusiliers marins](#) ; [de la Cavalerie \(Saumur\)](#) ; [Mémorial du Maréchal Leclerc de Hauteclocque et de la Libération de Paris - Musée Jean Moulin](#).

B. M.

Les rumeurs fausses et vraies sur la Défense

Internet permet aujourd'hui de nombreuses informations ou désinformations auxquelles nous ne pouvons au premier abord qu'accorder du crédit. Cette rubrique a pour vocation de vérifier (ou essayer de vérifier) les différentes rumeurs concernant non seulement les forces armées mais aussi leurs liens avec la Nation.

Démantèlement des monuments aux morts de la Première Guerre mondiale

« Depuis plusieurs semaines, des informations sont publiées sur Internet au sujet du démantèlement des monuments aux morts de la Première Guerre mondiale et la mise en place par la HALDE d'une commission d'étude sur ce sujet. **Ces informations sont sans fondement, la HALDE n'ayant d'ailleurs aucune compétence pour traiter ce thème qui ne relève pas du champ de lutte contre les discriminations.** (...) »

Communiqué de la Halde du 29 avril 2011

Brèves

Des magistrats en stage découvrent les opérations militaires en zone urbaine

Ce stage, intitulé « le militaire et le droit », se déroule à Paris du 6 au 10 juin 2011. Incluse dans le programme de formation continue des magistrats, cette semaine de stage a pour objectif de leur faire découvrir les problématiques particulières attachées à la Défense et au déroulement des opérations militaires. 20 magistrats de l'ordre judiciaire dont les candidatures ont été retenues par l'Ecole nationale de la magistrature (ENM) y participent.

Organisé par la division des affaires pénales militaires au sein de la direction des affaires juridiques du ministère de la Défense et des Anciens combattants (SGA/DAJ), le stage conduira les stagiaires magistrats à découvrir des sites opérationnels, à rencontrer les responsables des états-majors et à s'informer sur l'encadrement juridique des opérations. Ce stage constitue une volonté du ministère de la Défense et des Anciens combattants de poursuivre une démarche de confiance et de coopération avec les milieux judiciaires.

Cette année, une visite au Centre d'entraînement en zone urbaine (CENZUB) à Sissonne (Aisne) est organisée le 7 juin. Le CENZUB est dédié à la préparation opérationnelle des sous-regroupements tactiques interarmes à dominante infanterie ou blindée. Une scénographie proche du réel sera réalisée pour une opération : une compagnie aura pour mission de s'emparer d'une ville.

Ce stage s'inscrit dans le cadre du prochain transfert des compétences du tribunal aux armées de Paris au profit d'une chambre spécialisée du tribunal de grande instance de Paris.

Source : Ministère de la défense/SGA/DAJ

Le 100^e Rafale livré en septembre.

Le 100^e Rafale de série sera livré à la France en septembre. Cet appareil est un monoplace destiné à l'armée de l'air (C130). 98 Rafale ont déjà été livrés sur les 180 commandés. Sept dont au moins trois destinés à la marine sont actuellement sur chaîne, à Mérignac, occupant à peine un quart de l'espace disponible pour l'assemblage des appareils. Cinq appareils sur les neuf prévus en 2011 ont déjà été livrés. La marine doit recevoir 58 Rafale à terme, et l'armée de l'air, 228.

Site Le Mamouth, 27 mai 2011

Quelques chiffres sur la défense et la sécurité future du Monde

- Selon le Jane's, revue spécialisée dans les questions de défense et de sécurité, les Etats-Unis pèseront en 2015 pour 42% des dépenses militaires mondiales contre 51% aujourd'hui, la Chine 15% contre 5% en 2010, l'Europe 16% contre 17%. Les BRIC (Brésil, Russie, Inde et Chine) augmenteront de 138 milliards de dollars alors que les quatre grands européens diminueront de 19 milliards (Allemagne, France, Royaume-Uni, Italie).

- Allemagne : fin du service militaire et diminution des effectifs de 252 000 à quelque 175 000 personnels, incluant 7 500 volontaires.
- Royaume-Uni : diminution de 42 000 personnels, -40% des chars et de l'artillerie lourde, destroyers de 23 à 19, un seul des deux porte-avions prévus.
- France, cf. [chiffres](#) du ministère de la défense

Question parlementaire choisie. Sociétés privées et entraînement dans la Marine

Nos parlementaires travaillent et le ministère de la défense est tenu, comme toute l'administration, de répondre aux représentants du Peuple. A ce titre, les réponses données sont toujours une source importante et fiable d'information.

Question écrite n°98265 (JO du 25/01/2011)

M. Jean-Jacques Urvoas attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de la défense et des anciens combattants, sur l'appel d'offres lancé par la marine nationale à destination de sociétés privées pour l'entraînement de ses personnels. En l'espèce, la société retenue mettra à la disposition de ceux-ci deux bâtiments, l'un basé à Brest, l'autre à Toulon, qui serviront notamment dans le cadre d'exercices de lutte contre le terrorisme, la piraterie ou le narcotrafic.

Il lui demande quelles sont les raisons qui ont conduit le Gouvernement à procéder à un tel choix et quels en sont les bénéfices escomptés. Il souhaiterait d'autre part savoir à quel moment cette décision a été prise, si le Parlement en a été informé et enfin si elle annonce sinon une généralisation, du moins un développement conséquent des procédures d'externalisation des fonctions régaliennes.

Réponse du ministère de la Défense et des anciens combattants (JO du 12/04/2011)

Prise au début de l'année 2010, la décision de confier à des sociétés privées l'entraînement de certains effectifs de la marine nationale se concrétise par un marché à bons de commande, notifié le 10 janvier 2011 à la société française V. Navy, en groupement avec la société V. Ships France, à l'issue de la procédure d'appel d'offres à la concurrence, publiée le 9 juin 2010. Les prestations couvertes par ce marché offrent une large gamme d'activités, principalement au profit des équipages de la force d'action navale, des commandos de la marine et des hélicoptères embarqués, permettant de reproduire des scénarii d'exercices réalistes, validés par l'autorité militaire.

Auparavant, la marine nationale conduisait ces entraînements avec ses propres moyens, grevant ainsi leur potentiel d'emploi pour des missions opérationnelles. Elles se concrétisent notamment par la mise en scène de personnels simulant diverses situations d'intervention, à terre comme en mer ; la mise en œuvre d'une gamme étendue de cibles de surface, aériennes ou sous-marines ; la mise à disposition de navires rapides et de navires hauturiers pour assurer un large éventail de prestations concourant à l'entraînement des commandos, des hélicoptères embarqués et des équipages de la force d'action navale.

En soutien de ses prestations, la société V. Navy a proposé un navire sous pavillon français, un autre sous pavillon britannique et un troisième sous pavillon italien. Aucun pavillon ne pouvait être imposé puisqu'il s'agit d'un marché de prestations où les moyens ne sont que partiellement utilisés par la marine nationale - environ un tiers de l'année -, d'autres pays européens ayant vocation à pouvoir également bénéficier de ces prestations dans un souci de mutualisation des capacités d'entraînement.

En revanche, le domaine d'emploi, pour l'essentiel tourné vers l'entraînement des forces navales et des commandos, nécessite des équipages français pendant la durée du contrat, de manière à respecter les clauses de confidentialité inhérentes à ce type de missions. À défaut de ces prestations, la préparation des unités déployées en opération dans des zones dont le niveau d'insécurité est élevé, s'en trouverait significativement réduite, augmentant de ce fait le niveau de menace pour les équipages et les éventuels passagers.

Ce marché ne concerne que des prestations de services et ne constitue en aucun cas un contrat d'affrètement. Pour ce qui relève de l'action de l'État en mer, la marine nationale continuera d'affréter des bâtiments sous pavillon français pour conduire ses missions régaliennes, sans rapport avec le cadre d'activité des navires mis en œuvre par le prestataire.

Pour s'informer :

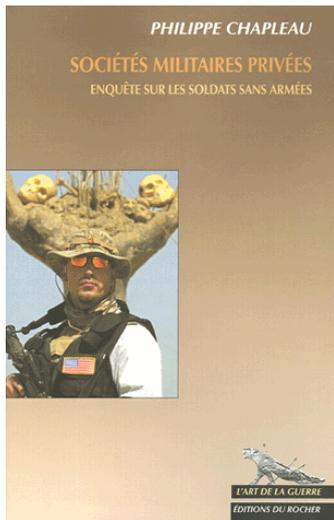
www.defense-et-republique.org

Pour réagir : www.defense.canalblog.com

Pour écrire : Roger Annette,
redaction@defense-et-republique.org

Pour nous contacter :
contact@defense-et-republique.org

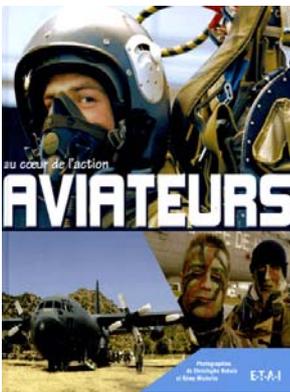
Bibliographie



Présentation Decrite
310 pages
Éditions du Rocher

Le monde est entré dans une ère où la force militaire a cessé d'être la prérogative exclusive des armées nationales. Désormais, des sociétés militaires privées jouent un rôle essentiel, voire légitime, dans les domaines de la défense et de la politique étrangère. Des Etats cèdent même à la tentation d'opérations militaires livrées clefs en main par des entrepreneurs de guerre. Les hommes et les femmes qui travaillent pour ces prestataires de services militaires ne ressemblent guère aux mercenaires individuels de l'après Seconde Guerre mondiale.

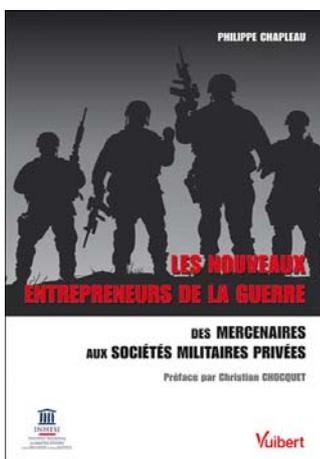
Les guerriers privés de ce début du XXI^e siècle ne sont plus seulement d'anciens soldats des unités d'élite. Ils sont aussi pilotes d'hélicoptères, instructeurs, logisticiens, informaticiens, analystes. Leurs employeurs ont pignon sur rue. Les entreprises de ces condottieri modernes sont cotées en bourse ; leurs sites Internet vantent la qualité de leurs services et le large éventail de leurs prestations. Parmi leurs clients, des ministères de la Défense, de l'Intérieur et des Affaires étrangères, des forces de police, des collectivités, des multinationales, des gouvernements étrangers décidés, eux aussi, à privatiser une partie de leurs pouvoirs régaliens.



Présentation Chapitre.com
Edition [Etai](#)
Collection [Au Cœur de l'Action](#)

L'armée de l'air, moderne et dynamique ne cesse de jouer un rôle déterminant et décisif sur les différents théâtres d'opérations où elle est appelée à servir. Elle dispose d'avions de combat, d'escadres de chasse, de reconnaissance et de transport. La patrouille de France, héritière de toutes les traditions que lui confère son histoire, est plus que jamais l'ambassadrice de l'aéronautique française.

L'armée de l'air dispose d'unités spécialisées pour exécuter les missions de sécurité incendie, les pompiers de l'air, spécialement équipés et entraînés pour éteindre les spectaculaires feux d'avion. L'aviation de transport militaire, la Force aérienne de projection joue un rôle capital. Sans elle, aucune opération aéroportée n'est possible, ni aucun pont aérien de soutien et de renforcement des unités engagées. La RESCO (Recherche et Sauvetage de Combat) est devenue une mission capitale dans la récupération d'un pilote ou de l'équipage d'un avion de chasse abattu en territoire ennemi. Les commandos de l'air, membres des forces spéciales, sont chargés de protéger les bases aériennes contre toutes les menaces, y compris contre le terrorisme.



Présentation Decrite
256 pages
Éditions Vuibert

Les Sociétés Militaires Privées (SMP) occidentales sont-elles le nouveau nom des mercenaires ? Le marketing aurait-il seulement dépolvé une vieille réalité ? Certainement pas. Les SMP d'aujourd'hui se caractérisent précisément par le fait qu'elles ne combattent pas directement. Elles assurent en réalité des missions de soutien aux forces nationales, aux armées régulières. A contrario, les mercenaires, tout au long de l'Histoire, furent payés pour faire la guerre. Finalement, les SMP traduisent un recentrage des militaires sur leur cœur de métier ; elles soulagent en effet les troupes combattantes des activités « annexes » : logistique, maintenance, formation, santé, etc.

Elles s'inscrivent dans une logique d'externalisation (visant à faire face aux contraintes budgétaires) et non dans une dynamique de privatisation de la guerre. L'Etat, en Europe comme aux Etats-Unis, reste l'unique détenteur de la « violence physique légitime ». Loin des condottieri italiens de la Renaissance, qui représentaient un véritable symbole des guerres privées, c'est-à-dire du mercenariat, les SMP expriment la forte nécessité d'une « sous-traitance » au sein des armées.